



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 mars 2017
DÉLIBÉRATION N°CM-17-047

OBJET : Charte Régionale de la Biodiversité : engagement sur de nouvelles éco-conditionnalités

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARÉ, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, M. Pierre GALLAND, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Myriam DIEN, M. Christophe DIEU, Mme Stella LAPAIX, Mme Elise ARIAS-YSIDOR, M. Francis PARNY.

Etaient représentés :

M. Daniel LOTAUT
Mme Arcangèle DO SOUTO
M. Daniel BURNACCI
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN

pouvoir à M. Benoît JIMENEZ
pouvoir à Mme Bérard GUNOT
pouvoir à M. Pierre GALLAND
pouvoir à M. Patrick ANGREVIER

Etaient absents :

M. Tarak GHOURECHI
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Mme Sylvie LETOURNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2015 portant sur l'adhésion de la Ville à la Charte Régionale de la Biodiversité,

Considérant que la Charte Régionale de la Biodiversité comprend plusieurs engagements, dits éco-conditionnalités,

Considérant que depuis 2015, la Commune a notamment obtenu sa deuxième fleur au concours régional des villes et villages fleuris et s'est dotée d'un Agenda 21,

Considérant que la Ville a décidé de s'engager toujours plus dans le développement durable,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** et s'engage sur toutes les éco-conditionnalités contenues dans la Charte Régionale de la Biodiversité conformément au tableau annexé à la présente,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **PRECISE** que la délibération sera transmise au Conseil Régional d'Ile de France,

Pièce jointe :

- Tableau des engagements de la Charte Régionale de la Biodiversité.





















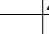

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 29 mars 2017







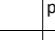


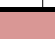















Le Maire,


Maurice LEFEVRE

L'acte administratif pris par les autorités communales est exécutoire de plein droit dès lors qu'il a été publié, affiché ou notifié et transmis au contrôle de légalité.

Pour chaque action indiquer si elle est "Réalisée" R / "A réaliser dans les trois ans" AR / "Non concerné" NC / "Non renseignée" NR										
Légende :  Eco-conditionnalités des aides régionales  Engagement obligatoire  Engagements à choix multiple  Engagements graduels										
Engagements (Charte régionale)	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5					
Préserver le vivant et sa capacité à évoluer										
Préserver le patrimoine arboré 	Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré et le rendre disponible, via internet par exemple, pour le grand public (OpenData)	AR	Maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible	AR	Mettre en place une gestion écologique des arbres : taille douce pour éviter les arbres "totems" et les coupes rases, coupe progressive des alignements, prise en compte des périodes de floraison et de nidification pour la taille, maintient si possible d'un port libre, prévoir suffisamment large les fosses, laisser s'épanouir la flore locale à leur pied.	R	Privilégier les plantations d'alignement d'essences locales variées plutôt que monospécifiques	AR	Conservier des vieux arbres, des arbres creux ou du bois mort sur place (mis en sécurité)	AR
Préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité 	Identifier et cartographier finement les haies de son territoire. Maintenir les haies existantes et en planter de nouvelles	NR	Préférer des essences locales (prévoir les dimensions finales des arbres pour éviter un entretien trop fréquent)	AR	Garder des haies vives, non taillées. En cas de taille absolument nécessaire, choisir l'époque la moins mauvaise pour la plante et ses locataires.	AR	Planter là où c'est nécessaire pour répondre aux problématiques d'érosion et participer aux continuités	NR		
Refuser la production et l'usage d'organismes génétiquement modifiés en milieux ouverts 	Refuser de mettre à disposition du foncier à des entreprises ou des exploitations agricoles, commercialisant ou cultivant des OGM	NR		NR	Refuser de produire ou d'importer des produits issus d'éléments OGM	NR			Proscrire dans les achats l'ensemble des produits fabriqués à partir d'éléments OGM	AR
Préserver et conserver des espaces accueillants pour faune et la flore 	Prendre en compte la biodiversité dans le cas de travaux ou de ravalements (protection des arbres, saison de reproduction et de nidification...)	NR	Installer là où c'est nécessaire et possible des abris à faune (tas de bois mort, nichoirs à oiseaux et à chiroptères, hôtels à insectes...), mares et points d'eau	AR	Tolérer la flore spontanée (trottoirs, pieds d'arbre...) et sensibiliser à son acceptation	R	Conservier ou créer dans le bâti des interstices, rebords, petites cavités, murs en pierres sèches...	NR	Végétaliser murs et toitures de manière favorable à la biodiversité	NR
Végétaliser durablement 	Elever la hauteur de tonte des gazons d'ornement (au moins 10 cm) et éviter les gazons monospécifiques	AR	Privilégier les espèces locales de vivaces, d'aromatiques, de légumineuses et les mellifères	AR	Proscrire les plantations d'espèces potentiellement envahissantes	AR	Pailler les plantations avec du bois raméal fragmenté produit localement par les travaux d'élagage ou autres matériaux locaux (déchets verts...)	R	Renoncer à l'irrigation sauf pour les nouvelles plantations le temps de leur installation	NR
Limiter l'éclairage nocturne 	Eviter tout éclairage direct du ciel nocturne	NR	Proscrire l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture et limiter l'éclairage des monuments historiques	NR			Eteindre ou diminuer l'éclairage public entre 23h et 5h	NR	Supprimer l'éclairage public des voies de circulation hors agglomération	NR
Préserver, diversifier et promouvoir les espèces (locales et anciennes) 	Réhabiliter et/ou protéger les vergers anciens existants	NC	Planter des légumes locaux	NR	Planter des arbres fruitiers issus de variétés locales diverses	AR	Favoriser la conservation et la reproduction des espèces potagères et fruitières locales	NR	Diffuser, de manière non marchand, des plants et semences potagères et fruitières locales	NR
Préserver et restaurer des espaces relais corridors écologiques 	Préserver les linéaires verts et naturels existants le long des infrastructures (voies de circulation,...)	NR	Etudier, diagnostiquer et cartographier les milieux naturels jusqu'en milieu urbain (y compris zone U) et les intégrer aux documents d'urbanisme	R			Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB...) et aussi article L123-1.5.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : mares, bosquets, haies, etc.	R	Créer des passages à faune pour rétablir les connectivités (passage grande faune, crapauduc, lombriduc...)	NR
Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau 	Sensibiliser, limiter et lutter contre toutes les pollutions à l'échelle du bassin versant	NR	Maintenir la ripisylve naturelle en adoptant une gestion extensive	NC	Renaturer les berges	NC	Désartificialiser, décroiser et reméandrer les cours d'eau canalisés	NC	Rouvrir les cours d'eau enterrés	NC
Mettre en oeuvre une gestion écologique des espaces en herbe 	Avec zone de prairies naturelles en fauche annuelle ou pluriannuelle	R	Exporter le produit de la fauche des prairies pour valorisation (fourrage, compostage, méthanisation...)	NR	Avec zone de prairies naturelles en pâturage	NC	Avec zones naturelles d'accès restreint au public (sentier, platelage...)	NR	Avec zones naturelles interdites d'accès libre au public	NR
Intégrer et accepter les friches et jardins « sauvages » dans le paysage urbain 	Tolérer la végétation spontanée sur les délaissés urbains	NR	Recenser et cartographier tous les délaissés	NR	Tolérer la flore spontanée et sensibiliser à son acceptation dans les cimetières et terrains de sport	AR	Faire établir un diagnostic écologique de ces friches afin d'identifier les enjeux	NR	Protéger dans les documents d'urbanisme les friches ayant une fonction de connectivité entre espaces naturels	NR
Protéger les milieux naturels 	Réaliser des inventaires habitats, flore et faune	R	Réaliser un plan de gestion pluriannuel	NR	Ne pas introduire d'espèces exotiques dans les milieux naturels	NR	Préserver, créer, diversifier les milieux : milieux humides, ouverts, pionniers et les milieux de transition...	AR	Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB, art. L123...)	R
Préserver les zones humides 	Identifier et cartographier les zones humides de son territoire	NC	Pratiquer une gestion favorable aux communautés animales et végétales des zones humides (Exemple : ne pas faucher jusqu'à la limite des berges)	NC	Augmenter le potentiel d'accueil des zones humides (Exemple : casser les berges abruptes pour recréer des pentes douces)	NC	Réhabiliter des zones humides (couper les peupliers, supprimer les drainages...)	NC	Augmenter les fonctions écologiques des zones humides (zone d'expansion des crues,...)	NC
Préserver les mares 	Identifier et cartographier les mares de son territoire	NC			Restaurer, si nécessaire, et pratiquer une gestion écologique des mares existantes	NC			Créer de nouvelles mares favorables à la biodiversité	NR
Réaliser des chantiers à faible nuisance 	Signer la charte du chantier à faible nuisance de la Région Île-de-France	NR	Protéger les arbres présents sur le site	AR	Limiter le tassement des sols	NR	Être attentif au cycle de vie des espèces animales présentes sur le site (exemples : oiseaux, insectes, amphibiens...)	NR	Récupérer, stocker et réemploi sur site des terres excavées, en respectant les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante	NR
Etudier l'implantation des constructions en fonction du site 	Proscrire la construction dans les zones faisant l'objet d'un statut particulier au titre de sa richesse en biodiversité (ex: Natura 2000, Znieff...)	R	Limiter les impacts de tout projet (diagnostic, études d'impacts, mesures d'atténuation)	NR	Compenser si possible in situ (éco-concevoir le projet) ou à proximité	NR	Prévoir des mesures de compensation ex-situ ou financières en dernier recours	NR	Renoncer à construire en cas de dégradation irréversible des milieux (zones humides, aquifères, forêts âgées)	NR
Limiter l'imperméabilisation et la dégradation des sols 	Limiter au strict nécessaire les zones aménagées, en favorisant la densification urbaine	R	Appliquer un coefficient de végétalisation lors des opérations de construction en milieu urbain	NR	Pour les espaces de voirie et de stationnement, privilégier les revêtements perméables (mélanges terre-pierre, parkings enherbés, etc.)	NR	Désaménager toutes les surfaces imperméabilisées qui peuvent l'être	NR	Construire les bâtiments sur pieux pour conserver les fonctionnalités du sol	NR
Limiter la fragmentation des habitats naturels par les infrastructures et assurer la restitution des continuités 	Eviter la création de barrières infranchissables pour la faune dans les nouveaux aménagements	NR	Entretien des dépendances vertes en bordure des infrastructures linéaires en gestion écologique labellisée	NR			Imposer dans les outils d'urbanisme ou les cahiers des charges la perméabilité des barrières (exemple : surélévation de 10 cm des clôtures)	R	Permettre la traversée des infrastructures linéaires par la faune à l'aide d'aménagements adaptés	NR

Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité										
Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain 	Engager une réduction de l'usage de pesticides et former les agents aux pratiques alternatives	R	Zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts	R	Zéro pesticide sur les espaces verts et la voirie	R	Zéro pesticide sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetières, terrains de sports)	R	Zéro pesticide total sur l'ensemble des espaces	AR
Lutter contre la pollution due nitrates en milieu urbain 	Engager une baisse de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités...)	NR	Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport)	NR			Zéro engrais chimique sur l'ensemble des espaces	NR	Limiter l'amendement organique aux seuls espaces qui le nécessite	NR
Intégrer la préservation et la valorisation de la biodiversité dans l'urbanisme 	Délimiter les réservoirs de biodiversité et les classer en zone naturelle (PLU, SCoT...)	R	Identifier les corridors écologiques et les classer en zone naturelle ou agricole en lien avec le SRCE	R	Définir des objectifs chiffrés d'intensification urbaine pour éviter l'étalement urbain	R	Créer de nouveaux espaces verts et les gérer de façon écologiques	NR	Créer de nouvelles continuités écologiques	AR
Gérer durablement la ressource eau au profit de la biodiversité 	Imposer l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle là où c'est possible (en maintenant la perméabilité des sols et en utilisant des matériaux poreux)	NR			Gérer les eaux pluviales par des réseaux de noues et bassins végétalisés favorables à la biodiversité	NR			Développer la phyto-épuration des eaux grises (sanitaires hors WC et/ou effluents industriels non toxique)	NR
Promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité 	Recourir systématiquement au bois labellisé (FSC, PEFC, Rainforest Alliance...)	NR			Utiliser de préférence du bois d'essences locales ou spontané (le robinier faux-acacia par exemple). Proscrire les bois tropicaux	NR			Utiliser du bois d'essences locales, non-traité chimiquement et labellisé	NR
Lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques (produit de la mer) 	Supprimer les produits de la mer menacés des cantines et restaurants d'entreprise (se référer aux indicateurs du Seafood Choices Alliance pour les achats de produits de la mer)				Proscrire les produits issus de l'aquaculture défavorable à la biodiversité dans la restauration collective				Financer la protection des récifs coralliens et aires marines protégées	
Utiliser des aliments issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective 	Utiliser au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective		Utiliser au moins 30 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective		Utiliser au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective		Utiliser au moins 75 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective		L'ensemble des aliments utilisés dans la restauration collective sont issus de l'agriculture biologique, locale et de saison	
Favoriser l'agriculture biologique urbaine et péri-urbaine 	Identifier tous les espaces disponibles pour le jardinage et les mettre à disposition des habitants et des salariés, dans le respect des principes de l'agriculture biologique	NR			Prévoir systématiquement une surface dédiée au jardinage partagé dans la conception de nouveaux aménagements, dans le respect des principes de l'agriculture biologique	NR			Favoriser les échanges locaux (Fermes urbaines, AMAP, lieux de distribution...), dans le respect des principes de l'agriculture biologique	NR
Investir dans un bien commun, le capital écologique										
Mettre en place une politique d'achat responsable 	Acheter des produits et matériaux labellisés	AR	Acheter des produits locaux	NR	Acheter des produits locaux et labellisés	NR	Inclure dans les appels d'offre des critères de proximité (via le bilan carbone) et de certification	AR	Privilégier le réemploi des produits et matériaux	R
Intégrer la biodiversité dans les stratégies des collectivités et entreprises 	Se doter d'une politique biodiversité (ou DD avec volet "biodiversité")	NR	Mettre en place des indicateurs "biodiversité" dans le reporting	NR			Rendre compte de manière transparente des impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques tout au long de la chaîne de création de valeur (entité et filiales)	NR	Mettre en œuvre une comptabilité intégrant les coûts des impacts sur la biodiversité et le maintien ou la restauration des écosystèmes	NR
Investir financièrement dans les services écosystémiques 	consacrer une part du chiffre d'affaires à la restauration d'écosystèmes	NR			Investir dans la recherche et développement sur la biodiversité	NR			Provisionner systématiquement des fonds pour la restauration des écosystèmes dégradés dans le cadre des activités	NR
Favoriser les études et la recherche sur la biodiversité 	Subventionner une ou des études pour la protection de la biodiversité chaque année	NR	Aider à la publication de thèses sur le thème de la biodiversité	NR			Subventionner un ou des programmes de recherche sur la biodiversité	NR	Participer à l'expérimentation et la recherche dans le cadre de projets pilotes	NR
Développer les compétences en lien avec la biodiversité en interne 	Sensibiliser l'ensemble du personnel à la biodiversité	AR			Recourir à un écologue pour suivre l'ensemble des nouveaux projets d'aménagements	AR			Créer un service dédié à la biodiversité	NR
Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre des jumelages et des échanges internationaux 	Echanges mutuels de connaissances et de pratiques locales respectives	NR	Concevoir ensemble des projets de préservation de la biodiversité	NR	Participer à la formation des acteurs locaux	NR	Financer des projets favorables à la biodiversité	NR	Financer durablement les projets de développement locaux (ex.: taxe sur le stationnement à Grenoble)	NR
Développer, partager et valoriser les connaissances										
Participer à la valorisation et à la mise en commun des données naturalistes 	Référencer les études, inventaires et base de données réalisés sur les habitats, la flore et la faune dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages	NR	Inscrire dans le cahier des charges des études le référencement au Système d'Information sur la Nature et les Paysages	NR	Mettre à disposition publique le rapport final des études (données synthétisées)	NR	Reverser les données dans les bases de référence (CBNBP, OPIE...)	NR	Mettre à disposition l'ensemble des données	NR
Favoriser le partenariat des collectivités et des associations naturalistes 	Financer une ou plusieurs associations de protection de la nature	NR			Solliciter régulièrement l'avis des associations pour des projets en lien avec la biodiversité	AR			S'adjoindre systématiquement l'expertise d'associations naturalistes pour tous les projets en lien avec la biodiversité afin de les suivre et/ou de valider le travail réalisé	NR
Former les décideurs et les techniciens aux enjeux, aux moyens d'actions et politiques publiques liées la biodiversité 	Organiser des formations en interne à l'attention des décideurs et techniciens	AR			Elaborer et diffuser des guides de bonnes pratiques pour la gestion et organiser des formations	NR			Organiser des visites de terrain, pour les décideurs et les techniciens, montrant la mise en place d'actions exemplaires	AR

Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité										
Informé et sensibiliser à la biodiversité 	Reportages réguliers dans les journaux et/ou sur internet, au moins en relayant l'information produite par d'autres structures	NR	Animation d'un espace ressource sur la nature sur son site internet	NR	Création et publication de brochures, guides, expositions...	NR	Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (la journée mondiale de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature...)	NR	Organiser chaque année une ou des journées sur la biodiversité	NR
Eduquer à la biodiversité 	Organisation de conférences sur la biodiversité	NR	Organisation de visites de découverte de la nature	R	Organisation de cours publics (botanique, écologie...)	NR	Elaboration de sentiers nature	AR	Mise en place d'un dispositif pédagogique permanent (ferme, mare, verger, potager, maison de la nature)	AR
Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité 	Diffuser le guide du jardin écologique (mis à disposition par Natureparif)	AR			Mettre à disposition des composteurs individuels ou collectifs pour favoriser la réutilisation sur place des déchets ménagers et verts produits	NC			Mettre à disposition des nichoirs (oiseaux, chiroptères), hôtels à insectes et autres abris favorables à la faune	R
Faire des établissements accueillant jeunes et enfants des lieux de découverte et d'apprentissage de la nature 	Développer ou relayer des dispositifs de sciences participatives	AR	Organiser des sorties nature régulières avec des naturalistes	AR	Favoriser la participation des jeunes et enfants à la gestion des espaces verts de proximité	AR	Créer et animer un jardin pédagogique dans chaque établissement	R	Créer et animer une mare pédagogique dans chaque établissement	NR
Associer les habitants à la conception et à la mise en place de pratique favorisant la biodiversité dans les espaces verts 	Associer les habitants à la conception des nouveaux espaces verts publics	AR	Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les nouveaux espaces verts publics	NR	Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les espaces verts publics existants	NR	Favoriser l'observation de la nature par les habitants dans tous les espaces verts publics (sciences participatives)	NR	Faire participer directement les habitants à la gestion des espaces verts publics et collectifs	NR
Associer le personnel à la conception et à la gestion des espaces verts 	Associer le personnel à la conception des nouveaux espaces verts	NR	Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les nouveaux espaces verts	NR	Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les espaces verts existants	NR	Favoriser l'observation de la nature par le personnel dans tous les espaces verts (sciences participatives)	NR	Mettre à disposition du personnel des espaces pour la mise en place de jardins partagés, potagés...	NR